

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Étiquette d'un produit: PAWISOFT® - PAWISOFTFLOATTING® - PAWISTRONG®

Mélange de plastifiants sans phtalates / stabilisateurs thermiques sans métaux lourds / chlorure de polyvinyle

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation produit: fabrication de leurre souple pour la pêche

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PAWIS PECHE SAS
265 Rue de l'église
57450 Barst
France
tel. +33(0)6 31 76 69 79
Site web: www.pawispeche.com
Email:fernand@pawispeche.com

1.4 Numéro d'urgence:

Tel.: Orfila (INRS): +33 1 4542 5959

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 classification de la substance ou du mélange

Critères du règlement CE 1272/2008 (CLP)

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)

Critères des directives 67/548/CE, 99/45/CE et leurs modifications suivantes :

Propriétés/Symboles :

Aucune

Effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux néfastes :

Aucun autre danger

2.2 Élément d'étiquetage:

Symbole: Aucun

Mentions de danger :

Aucune

Conseils de prudence :

Aucune

Dispositions spéciales :

Aucune

Dispositions particulières selon l'annexe XVII du règlement REACH et ses modifications ultérieures :

Aucune

2.3 Autres dangers :

Substances vPvB et PBT :

Aucune

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance:

N.A

3.2 Mélange:

Composants dangereux au sens de la directive CEE 67/548 et du règlement CLP et classification associée :

Aucun ingrédient à lister

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Par contact cutané :

Rincer la peau ou doucher la personne affectée le cas échéant avec beaucoup d'eau et savon

Par contact visuel :

Rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Ne laissez pas la personne affectée se frotter ou fermer les yeux. Si la personne blessée utilise des lentilles de contact, celles-ci doivent être retirées à moins qu'elles ne soient collées aux yeux, car cela pourrait causer d'autres dommages. Dans tous les cas, après nettoyage, un médecin doit être consulté au plus vite avec la FDS du produit.

En cas d'inhalation

Placer le sujet à l'extérieur

Par ingestion/aspiration :

Ne pas faire vomir, mais si cela arrive, gardez la tête baissée pour éviter l'aspiration. Gardez la personne touchée à du repos. Rincer la bouche et la gorge, car elles peuvent avoir été affectées lors de l'ingestion.

Consulter un médecin

Autres recommandations

En cas de nécessité, appelez le Centre Antipoison de PARIS au **01 40 05 48 48** et/ou un médecin et/ou le SAMU (15).

N'attendez pas que les symptômes de l'intoxication apparaissent pour téléphoner. Ne faites pas boire de lait !
Ne faites pas vomir ! C'est rarement indiqué et parfois même très dangereux. Demandez d'abord l'avis du centre antipoison ou celui de votre médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Eau, gaz carbonique, poudre

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Inconnue

Danger particulier résultant de la substance ou du mélange:
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion HCl et CO.

Conseils aux pompiers :
Utiliser un appareil respiratoire adapté
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.
Ce produit ne doit pas être rejeté dans les égouts.
Déplacez les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité.

SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Personnel non secouriste :
Portez un équipement de protection individuelle.
Déplacer les gens vers un endroit sûr.
Respecter les mesures de protection énumérées aux points 7 et 8.
Forces d'urgence :
Portez un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions environnementales:

Évitez à tout prix tout type de déversement dans un milieu aqueux. Contenir le produit absorbé de manière appropriée dans des récipients hermétiquement fermés. Avertir l'autorité compétente en cas d'exposition du grand public ou de l'environnement.

6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage Adapté :

Matériau absorbant, terre, sable. Laver abondamment à l'eau.
Voir également les sections 8 et 13

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs.
Veuillez consulter la section 8 pour connaître l'équipement de protection recommandé.
Notes sur l'hygiène générale sur le lieu de travail : Ne pas manger ni boire pendant le travail

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Gardez la nourriture, les boissons et la nourriture pour animaux à l'écart.
Informations sur les locaux de stockage : Ne pas stocker au soleil ou à des températures extrêmes
Protection contre le feu et les explosions
Produit non inflammable à température ambiante
Emballage suggéré :
Fûts en plastique HDPE/fûts en acier inoxydable

7.3 Utilisations finales spécifiques

Plastisol PVC pour la fabrication de leurres de pêche artificiels

SECTION 8 : CONTRLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Aucune limite d'exposition professionnelle disponible.
Valeurs limites d'exposition DNEL en cours de finalisation

8.2 Contrôles d'exposition:

A.-Mesures générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail:

<<Marquage CE>> conformément à la directive 89/686/CE. Pour plus d'informations sur les Equipements de Protection Individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection,...) consultez la notice d'information fournie par le fabricant. Pour plus d'informations, voir la sous-section 7.1.

Toutes les informations contenues dans ce document sont une recommandation qui nécessite quelques précisions de la part des services de prévention des risques du travail car on ne sait pas si l'entreprise dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire:

Masque filtrant pour les gaz et vapeurs Norme / CEN EN 405:2001+A1:2009

C.-Protection spécifique pour les mains:

Gants imperméables, 4 mil d'épaisseur, caoutchouc nitrile

D.-Protection oculaire et faciale:

Lunette avec verres panoramiques contre éclaboussures/projections

E.- Protection corporelle:

Vêtements de travail

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Caractéristiques	
État physique	Liquide visqueux
Couleur	blanc
Odeur	Très légèrement aromatique

Informations relatives à la sécurité	
pH	inconnu
Température d'ébullition	Non applicable
Température de fusion	140° - 180°
Point d'éclair	238°
Auto-inflammabilité	Nulle
Explosivité	Nulle
Pression de vapeur	Nulle
Densité	0,97g/cm3
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Autres données	Néant

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :

Aucune réaction dangereuse n'est attendue car le produit est stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique :

Chimiquement stable dans les conditions de stockage, de manipulation et d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Dans les conditions spécifiées, aucune réaction dangereuse entraînant des températures ou une pression excessive n'est attendue.

À une température > 200 °C, du chlorure d'hydrogène (HCl) se produit

10.4 Conditions à éviter :

Stable dans des circonstances normales

Éviter > 200°C

10.5 Matières incompatibles :

Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux :

À une température > 200 °C, du chlorure d'hydrogène (HCl) se produit

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit:

a)toxicité aiguë

Inconnu

- b) Corrosion/irritation de la peau
Inconnu
- c) Lésions/irritation oculaires graves
Inconnu
- d) Sensibilisation respiratoire/cutanée
Inconnu

11.2 Informations sur d'autres dangers
Néant

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Devenir dans l'environnement: milieu aquatique
Substance non aqueuse, insoluble. Elle peut être facilement éliminée avec une machine épuratrice.

Ecotoxicité	
Toxicité pour les bactéries	Non déterminée
Toxicité pour les organismes aquatiques	Non déterminée
Poisson LC50 (96 hr)	Non déterminée
Daphnie EC50 (48 hr)	Non déterminée
Algue IC50 (72 hr)	Non déterminée
Toxicité pour les organismes terrestres	Non déterminée
Bioconcentration	Non déterminée

Persistance	
BOD	Non déterminée
COD	Non déterminée

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Procédure d'élimination : Transférer dans un conteneur adapté et envoyer pour élimination par un spécialiste. Demandez à l'entreprise d'élimination de le récupérer. Remarque : L'attention de l'utilisateur est attirée sur le fait que les réglementations concernant l'élimination, que des informations complémentaires locales ou nationales supplémentaires peuvent être nécessaires.

ARTICLE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro UN ou ID:
En cours de finalisation

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :
En cours de finalisation

4.3 Classe(s) de danger pour le transport :
En cours de finalisation

14.4 Groupe d'emballage :
En cours de finalisation

14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Verser, stocker, charger séparément des aliments et d'autres produits de consommation humaine.

ARTICLE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification & étiquetage
Conformément aux directives de la CE

ARTICLE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Ce produit doit être manipulé et stocké sous des dispositions correctes d'hygiène industrielle et en accord avec la législation en vigueur.

L'information que contient cette fiche de sécurité reflète nos connaissances actuelles sur ce produit.

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Ils viennent de postuler pour le produit spécifié et ne représentent aucune garantie de propriétés. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer que ces informations sont complètes application spécifique à contrôler. Cette fiche technique remplace toutes les éditions précédentes.

- ADR: Convention européenne sur les transports internationaux marchandises dangereuses sur la route
- ATE: Estimation de la toxicité aiguë
- ATEmélange: Estimation de la toxicité aiguë (mélanges)
- CAS: Chemical Abstracts Service (Division de l'American Chemical Society)
- CLP: Classification, emballage et étiquetage
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication,

PAWIS PECHE SAS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages de quelque nature que ce soit, pour l'utilisation des produits et /ou des informations ci-dessus, qui reste de la responsabilité de leur utilisateur,